



MAIRIE DES PORTES EN RE
Monsieur le Maire
19, rue de la Grenouillère
17880 LES PORTES EN RE

Aux Portes-en-Ré, le mardi 27 août 2019.

Objet : questions à Monsieur le Maire sur la « Radioscopie 2019 » de la commune des Portes-en-Ré

Copie numérique : Monsieur Michel OGER – Adjoint en charge des Finances

Monsieur le Maire,

Comme suite à la transmission de notre « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 », vous voudrez bien trouver ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2019 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune des Portes-en-Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 » s'avérait inexacte.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

P. J. : copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 de notre association.

« Radioscopie 2019 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune des Portes-en-Ré

Question n°1 :

En matière de transparence financière, pensez-vous, comme les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Mairie, les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ?

Question n°2 :

Selon les éléments en notre possession le passage en Délégation de Service Public du « Camping de La Prée » :

- a permis de retrouver un résultat positif pour cet équipement, le montant des intérêts payés étant inférieur au montant de la redevance perçue,
- n'a pas permis de retrouver un flux de trésorerie positif, le cumul du montant des intérêts payés et du remboursement du capital de l'emprunt de 700 000 € anciennement lié à cet équipement, étant supérieur au montant de la redevance perçue.

Qu'en sera-t-il à l'avenir en fonction, notamment, des clauses inscrites au contrat de Délégation de Service Public ?

Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés restent dégradés.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

Question n°4 :

La tendance à la baisse, progressive mais régulière, des marges brutes d'autofinancement et des marges nettes d'autofinancement, de la commune et des comptes consolidés, constatée depuis 2012 / 2013 a été inversée en 2018. Les prévisions budgétaires de 2019 tendent à confirmer cette inversion.

Pensez-vous que cette nouvelle tendance favorable soit pérenne et quelles décisions avez-vous plus précisément mises en œuvre pour lutter contre cette baisse de l'autofinancement ?

Question n°5 :

Le passage, au cours de l'année 2018, de la commune des Portes-en-Ré en station de tourisme va lui apporter un surplus de recettes évalué, en année pleine, à 400 000 € environ ?

Quelle utilisation de cette nouvelle manne financière envisagez-vous ?

Pour mémoire le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré est favorable à une utilisation dans des programmes permettant l'installation de résidents principaux sur la commune (idéalement jeunes avec des enfants) – il nous semble que la politique d'Habitation à Loyers Modérés, pour très utile qu'elle ait été et qu'elle soit encore, trouvera rapidement ses limites - et favorisant le maintien, ou l'installation, de professionnels (et notamment de professionnels des professions du bâtiment) sur la commune.

Question n°6 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°7 :

Ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, a minima, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°8 :

Vous ne vous représenterez pas aux prochaines élections municipales de 2020 : pensez-vous faire voter un Budget Primitif 2020 avant la fin de votre mandat ou pensez-vous en laisser le soin à la prochaine équipe municipale ?

Question n°9 :

Où en est la création d'une zone d'activités sur la commune des Portes-en-Ré ?

Si ce projet est toujours en cours, est-il porté par la commune des Portes-en-Ré et/ou par la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?

La possibilité de créer une zone franche sur la commune des Portes-en-Ré fut évoquée, en octobre 2016, lors d'un atelier thématique à la Communauté de Communes de l'Île de Ré : cette idée est-elle toujours d'actualité ?

Enfin d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'Île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

Question n°10 :

Les charges de personnel ont connu une baisse très significative en 2018 marquant une rupture bienvenue dans la hausse continue enregistrée depuis 2009. Comment justifiez-vous la nouvelle hausse de 8,3 % inscrite au Budget Primitif 2019 de la commune ?

Question n°11 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°12 :

Nous nous permettons de vous rappeler les termes principaux de notre courrier daté du 12 novembre 2018 et ayant pour objet « subventions 2018 aux associations » :

- respect du formalisme des demandes de subventions,
- importance des pièces comptables accompagnant les demandes de subventions,
- tenir compte des réserves des associations demandant une subvention,
- plafonner le montant total des subventions accordées.

Comment ont été traitées les demandes de subventions 2019 ?

Question n°13 :

Nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'Île de Ré. Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion). Comment expliquez-vous ce décalage et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour le corriger ?

Question n°14 :

Nous avons noté l'amélioration des pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2017 et 2018, ce qui est à porter au crédit de l'équipe municipale. Ces pourcentages restent cependant de qualité modeste (notamment en matière de dépenses).

Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?